

## Règlement Jeu Concours de Pâques Jachete.flersagglo.fr 2025

### Préambule

Le service Economie-Commerce de Flers Agglo, 35 rue saint sauveur 61100 Flers, organise un Jeu-Concours de Pâques en ligne pour faire gagner des lots offerts par la collectivité.

Le Jeu-Concours de Pâques est organisé en ligne sur la page Facebook Commerce & Artisanat de Flers Agglo.

### Période et modalités du jeu

La période du jeu est fixée du : 09/04/25 au 16/04/25 à 23h59

Durant cette période, le participant doit retrouver les trois lapins cachés dans trois catégories différentes sur jachete.flersagglo.fr et indiquer le nom du produit en remplissant le bulletin de participation en ligne ou sur papier afin de gagner les lots offerts par la collectivité.

Pour que le bulletin de participation en ligne soit valable, il devra obligatoirement indiquer le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro de téléphone, la commune d'habitation et le mail du joueur, ainsi que les réponses au jeu et être validé au plus tard avant le 16 avril 2025 à 23h59. Toute participation au Jeu-Concours de Pâques sous toute autre forme est exclue.

**Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine. La même personne ne pourra remporter qu'un seul lot.**

Le service économie commerce procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu-Concours de Pâques ne pourra être validée.

Les informations recueillies feront seulement l'objet d'un traitement informatique destiné à la publication des gagnants. Le destinataire des données est le service Economie-Commerce de Flers Agglo. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent ou, pour des motifs légitimes, de vous opposer au traitement des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Service Economie-Commerce de Flers Agglo – 35 rue saint sauveur – 61100 Flers.

**Liste des lots : 4 lots de Flers Agglo (4 lots de chocolats d'une valeur de 25€)**

### Tirage au sort et remise de lots

Les gagnants seront déterminés le Jeudi 17 avril 2025 par tirage au sort entre les participants au Jeu-Concours de Pâques sur le site Plouf-plouf.fr. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité, ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par le service économie commerce de Flers Agglo. Si les circonstances l'exigent, le service Economie-Commerce de Flers Agglo se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

Les gagnants seront avertis par mail et par téléphone. Les gagnants seront invités à venir retirer leurs lots directement au Pôle Services de Flers Agglo, avant le 30/04/25. Chaque gagnant devra présenter sa pièce d'identité pour récupérer son lot. Les noms et photos des gagnants pourront dès lors faire l'objet de publications Facebook ou dans la presse.

Le service Economie-Commerce de Flers Agglo se réserve le droit de procéder à toutes modifications pour le bon fonctionnement du Jeu-Concours de Pâques et décline toute responsabilité dans le cas où un évènement fortuit ou un cas de force majeure entrainerait l'interruption ou l'annulation du jeu.

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et du résultat.

### **Affichage du règlement**

Le règlement du « Jeu Concours de Pâques Jachete.flersagglo.fr » est disponible pour toutes demandes au service Economie-Commerce de Flers Agglo 35 rue saint sauveur 61100 Flers mais aussi disponible sur notre site [www.flersagglo.fr](http://www.flersagglo.fr).

Jacques Fortis,  
Vice-président de Flers Agglo  
à l'Economie

Flers, le 18/03/2025

